

# CORONAVIRUS ET TÉLÉCONSULTATION

## ADOPTÉZ LES BONNES PRATIQUES



### POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES : RAPPEL DES CONSIGNES

Ensemble, pratiquons les bons gestes contre la transmission du Coronavirus :



Se laver très régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Si vous vous trouvez ou vous revenez d'une zone où le Coronavirus circule, il est conseillé de :

- Surveiller votre température **2 fois par jour**
- Surveiller l'apparition de **symptômes d'infection respiratoire** (toux, difficultés à respirer...)
- **Éviter de fréquenter des lieux** où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ou toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)

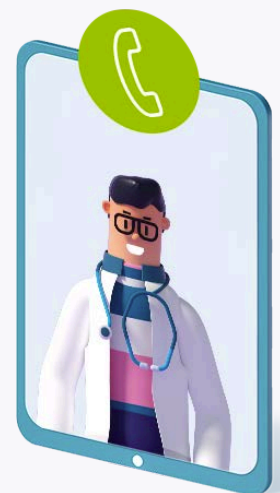
Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

### QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE OU EN CAS DE SIGNES D'INFECTION

(FIEVRE OU SENSATION DE FIEVRE, TOUX, DIFFICULTES RESPIRATOIRES)

#### TÉLÉCONSULTATION : AYEZ LE RÉFLEXE !

- Il est recommandé de ne pas se rendre aux urgences pour éviter toute potentielle contamination.
- Privilégiez une téléconsultation en ligne pour obtenir des conseils et la conduite à tenir : ce service **totalemt pris en charge par SMI** vous permet de consulter un médecin 24H/24 et 7J/7.



*Ce service a été adapté pour gérer l'épidémie COVID-19 en relation avec les pouvoirs publics. Vous pourrez donc joindre un médecin qui sera à même de déclencher la prise en charge par le SAMU si besoin et vous fournir toutes les explications nécessaires.*

Un service proposé par

# CORONAVIRUS ET TÉLÉCONSULTATION

ADOPTÉZ LES BONNES PRATIQUES



## Comment ça marche ?

Pour vous permettre de consulter rapidement un médecin quels que soient vos symptômes, vous pouvez utiliser le service de téléconsultation en ligne disponible **24H/24, 7J/7 par chat, visio ou audio-conférence.**

Vous serez mis en relation de **manière sécurisée** avec un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

Votre téléconsultation est **totale prise en charge par SMI.**  
(dans la limite de 5 téléconsultations par an et par bénéficiaire).

## Comment accéder à ce service ?

Le service de téléconsultation est accessible en vous connectant à MySantéclair, accessible depuis votre Espace Adhérent, page Mes services.



Découvrez également tous les autres services et avantages auxquels vous avez droit pour bien vous soigner.

Un service proposé par



Le service de téléconsultation est proposé par Santéclair SA au capital de 3 834 029 euros ayant son siège au 7 Mail Pablo Picasso 44000 NANTES Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977, en partenariat avec MesDocteurs TBNO INVEST - 2 avenue Augustin Fresnel - 13470 Carnoux-en-Provence - SAS au capital de 124 500 euros, immatriculée au RCS de Marseille sous le N° 529 134 942.

SMI, Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité  
SIREN 784 669 954 | Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21  
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 - 75374 Paris Cedex 08